



Val de la Haye

EXTRAIT des PROCES-VERBAUX
de PREMIERE CONSTATATION
DE CONCESSIONS FUNERAIRES EN ÉTAT D'ABANDON

Cimetière

Nous, Pascal DELAPORTE, maire de la commune de VAL DE LA HAYE,

agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales; Conformément aux dispositions des articles L. 2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L2223-17

Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Article L2223-18

Un décret en Conseil d'Etat fixe :

- 1° Les conditions dans lesquelles sont dressés les procès-verbaux constatant l'état d'abandon ;
- 2° Les modalités de la publicité qui doit être faite pour porter les procès-verbaux à la connaissance des familles et du public ;
- 3° Les mesures à prendre par les communes pour conserver les noms des personnes inhumées dans la concession et la ré-inhumation ou la crémation des ossements qui peuvent s'y trouver encore ;
- 4° Les conditions dans lesquelles les articles L. 2223-14 à L. 2223-17 sont applicables aux concessions des espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes dans le cimetière.

Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Article R 2223-12

Conformément à l'article L. 2223-17, une concession perpétuelle ne peut être réputée en état d'abandon avant l'expiration d'un délai de trente ans à compter de l'acte de concession. La procédure prévue par les articles L. 2223-4, R. 2223-13 à R. 2223-21 ne peut être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

Article R. 2223-13

L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire ou son délégué après transport sur les lieux en présence d'un fonctionnaire de police délégué par le chef de circonscription ou, à défaut de ce dernier, d'un garde-champêtre ou d'un policier municipal. Les descendants ou successeurs des concessionnaires, lorsque le maire a connaissance qu'il en existe encore, sont avisés un mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du jour et de l'heure auxquels a lieu la constatation. Ils sont invités à assister à la visite de la concession ou à se faire représenter. Il est éventuellement procédé de même à l'égard des personnes chargées de l'entretien de la concession. Dans le cas où la résidence des descendants ou successeurs des concessionnaires n'est pas connue, l'avis mentionné ci-dessus est affiché à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Article R. 2223-14

Le procès-verbal :

- indique l'emplacement exact de la concession ;
 - décrit avec précision l'état dans lequel elle se trouve ;
 - mentionne, lorsque les indications nécessaires ont pu être obtenues, la date de l'acte de concession, le nom des parties qui ont figuré à cet acte, le nom de leurs ayants-droit et des défunts inhumés dans la concession.
- Copie de l'acte de concession est jointe si possible au procès-verbal. Si l'acte de concession fait défaut, il est dressé par le maire un acte de notoriété constatant que la concession a été accordée depuis plus de trente ans. Le procès-verbal est signé par le maire et par les personnes qui, conformément à l'article R. 2223-13, ont assisté à la visite des lieux.

Lorsque les descendants ou successeurs des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien de la tombe refusent de signer, il est fait mention spéciale de ce refus.

Article R. 2223-15

Lorsqu'il a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, le maire leur notifie dans les huit jours copie du procès-verbal et les met en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien. La notification et la mise en demeure sont faites par une seule lettre recommandée avec demande

d'avis de réception.

Article R. 2223-16

Dans le même délai de huit jours, des extraits de procès-verbal sont portés à la connaissance du public par voie d'affiches apposées durant un mois à la porte de la mairie, ainsi qu'à la porte du cimetière. Ces affiches sont renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle. Un certificat signé par le maire constate l'accomplissement de ces affichages. Il est annexé à l'original du procès-verbal.

Article R. 2223-17

Il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté conformément aux articles R. 2223-12 à R. 2223-16. Cette liste est déposée au bureau du conservateur du cimetière, si cet emploi existe, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture.

Une inscription placée à l'entrée du cimetière indique les endroits où cette liste est déposée et mise à la disposition du public.

Article R. 2223-18

Après l'expiration du délai de trois ans prévu à l'article L. 2223-17, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal, dressé par le maire ou son délégué, dans les formes prévues par les articles R. 2223-13 et R. 2223-14, est notifié aux intéressés avec indication de la mesure qui doit être prise.

Un mois après cette notification et conformément à l'article L. 2223-17, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre l'arrêté prévu au troisième alinéa de l'article L. 2223-17.

Article R. 2223-19

L'arrêté du maire qui prononce la reprise des terrains affectés à une concession est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication et à sa notification.

Article R. 2223-20

Trente jours après la publication et la notification de l'arrêté, le maire peut faire enlever les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession. Il fait procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées. Pour chaque concession, ces restes sont réunis dans un cercueil de dimensions appropriées.

Article R. 2223-21

Les terrains occupés par les concessions reprises peuvent faire l'objet d'un nouveau contrat de concession seulement lorsque les prescriptions des articles L. 2223-4, R. 2223-6, R. 2223-19 et R. 2223-20 ont été observées.

Article R. 2223-22

Les articles L. 2223-4, R. 2223-12 à R. 2223-21 ne dérogent pas aux dispositions qui régissent les sépultures militaires. Lorsqu'une personne dont l'acte de décès porte la mention " Mort pour la France " régulièrement inscrite a été inhumée dans une concession perpétuelle ou centenaire, celle-ci ne peut faire l'objet d'une reprise avant l'expiration d'un délai de cinquante ans à compter de la date de l'inhumation. Cette disposition ne s'applique pas dans le cas où vient à expirer au cours des cinquante ans une concession centenaire.

Article R. 2223-23

Une concession centenaire ou perpétuelle ne peut faire l'objet d'une reprise lorsque la commune ou un établissement public est dans l'obligation de l'entretenir en exécution d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée.

Conformément à notre avis du 21 août 2020, affiché durant un mois à la Mairie et au panneau d'affichage du cimetière; et conformément à notre courrier du 21 août 2020 notifié aux descendants, successeurs, ou personnes chargées de l'entretien des sépultures, dans la mesure où il a été possible d'en découvrir les coordonnées

Nous nous sommes rendus au Cimetière de VAL DE LA HAYE le 29 septembre 2020 accompagné(e) de Monsieur DELAPORTE Pascal Maire M. Cartier, pour y constater l'état d'abandon des concessions désignées ci-après, et avons dressé sur place le procès-verbal de constat d'abandon pour chacun d'elles :

N° : A008

Concédé à : INCONNU - A008
Acte de concession du 31/12/1900

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : A042

Concédé à : INCONNU - A042
Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mauvaises herbes, entourage cassé, aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : A102

Concédé à : INCONNU - A102
Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : A103

Concédé à : INCONNU - A103
Acte de concession du 31/12/1900 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, dalle effritée, défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B003

Concédé à : INCONNU - B003
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : HASSENBOHLER Chantal 04/06/1950-11/06/1950

>> Mousse abondante, sale te aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B007

Concédé à : INCONNU - B007
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : LEFEVRE Ep. PERIMONY Fernande -11/07/1916
PERIMONY Théodore -1916

>> Mauvaises herbes, mousse abondante, sale te aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B012

Concédé à : INCONNU - B012
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Stèle cassée, mousse abondante, entourage ensevelit, indécent

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B021

Concédé à : INCONNU - B021

Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Le monument penche à gauche, mousse abondante, sale et aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B022

Concédé à : INCONNU - B022

Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : LE BEL Joseph 1897-1959

LE ROUX Ep. LE BEL Suzanne 1900-1966

>> Mousse abondante, sale et aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B037

Concédé à : INCONNU - B037

Acte de concession du 31/12/1950 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : GODEFROY Jean-claude 1949-1950

>> Croix rouillée, mousse abondante, dalle cassée, sale et défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B038

Concédé à : INCONNU - B038

Acte de concession du 31/12/1963 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : BROHY -1963

>> Stèle cassée, entourage abîmé, mauvaises herbes, sale

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B039

Concédé à : INCONNU - B039

Acte de concession du 31/12/1915 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : GAULAIN Denise 1914-1915

>> Mousse et ferraille rouillée, aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B042

Concédé à : INCONNU - B042

Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Stèle rouillée et cassée, indécant

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B046

Concédé à : INCONNU - B046
Acte de concession du 23/06/1951 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : PHILIPPE Joël 19/06/1951-23/06/1951

>> Stèle rouillée et mousse abondante, défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B047

Concédé à : INCONNU - B047
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : LE MAT Nicole

>> Défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B048

Concédé à : INCONNU - B048
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Stèle cassée, sale et indécet

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B049

Concédé à : INCONNU - B049
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : OUIN Claude -1939

>> Le monument penche, mousse et mauvaises herbes, sale

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B053

Concédé à : INCONNU - B053
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, bordures cassées, sale et indécete

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B054

Concédé à : INCONNU - B054
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : LEMOINE Marie -17/05/1907

>> Mousse abondante, sale et indécet

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B068

Concédé à : INCONNU - B068
Acte de concession du 03/07/1923 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : ANGOT Louis -03/07/1923
CALTOT Ep. ANGOT Angéline -24/08/1938

>> Mauvaises herbes, mousse abondante, sale et défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B069

Concédé à : INCONNU - B069
Acte de concession du 31/12/1940 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : LANCHANTIN Louis 1850-1940

>> Mauvaises herbes, mousse abondante, aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B078

Concédé à : INCONNU - B078
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante et mauvaises herbes, défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B080

Concédé à : INCONNU - B080
Acte de concession du 31/12/1971 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : SPAGNOL Francia 1911-1971
SPAGNOL Solange 1916-1983

>> La stèle est dangereuse car non fixée, le monument penche sévèrement sur la gauche

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B083

Concédé à : INCONNU - B083
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, mauvaises herbes, sale et aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B085

Concédé à : INCONNU - B085
Acte de concession du 31/12/1975 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : DOURVILLE Elie -1975

>> Mousse abondante, mauvaises herbes, sale et sans entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B086

Concédé à : INCONNU - B086
Acte de concession du 31/12/1930 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : LEGRIX Ep. BARTHELEMY Yvette 1882-1964
THULLIER Madeleine 1914-1930

>> Mousse abondante, sale et indècent

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B098

Concédé à : INCONNU - B098
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, mauvaises herbes, dalle effritée, aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B103

Concédé à : INCONNU - B103
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante et le monument s'enterre, indècent

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B104

Concédé à : INCONNU - B104
Acte de concession du 31/12/1978 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : MOREL Ep. BOITOUT Anna 1891-1978

>> Mousse abondante, sale et défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B105

Concédé à : INCONNU - B105
Acte de concession du 31/12/1939 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : DOMON Lucien 1903-1939

>> Mousse abondante et mauvaises herbes, sale et aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B108

Concédé à : INCONNU - B108
Acte de concession du 31/12/1963 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : LASNE Robert 1932-1963

>> Mousse abondante et défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B109

Concédé à : INCONNU - B109
Acte de concession du 31/12/1940 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : LEMARCHAND Maurice 1895-1940
LEMARCHAND Simonne 1898-1974

>> Mousse très abondante, aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B110

Concédé à : INCONNU - B110
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Stèle cassée, mousse et mauvaises herbes abondantes, sale

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B116

Concédé à : INCONNU - B116
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Le monument penche dangereusement et mousse abondante, défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B121

Concédé à : INCONNU - B121
Acte de concession du 31/12/1970 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : LECLEPT Marie 1888-1970

>> Mauvaises herbes et mousse abondantes, sale et sans entretien, sale et indécente. Le monument penche excessivement sur la gauche, dalle cassée

INCONNU - B121 , ne s'est pas présenté(e).
Monsieur LETELLIÉ Denis, a signé le procès-verbal.
Monsieur LETELLIÉ Jean-Louis, a signé le procès-verbal.

N° : B124

Concédé à : INCONNU - B124
Acte de concession du 31/12/1956 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : BOUTOUT Roger 1891-1956

>> Le monument penche, mousse et mauvaises herbes abondante, sale et indécet

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B127

Concédé à : INCONNU - B127
Acte de concession du 31/12/1909 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : COQUILLE Ep. HELLOUIN 1872-1939
HELLOUIN Raoul 1876-1909

>> Mousse abondante, sale et irrespectueux

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B128

Concédé à : INCONNU - B128
Acte de concession du 23/04/1945 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : ALLARD Jules 24/09/1897-23/04/1945

>> **Mauvaises herbes et mousse abondantes, sale et irrespectueux**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B135

Concédé à : INCONNU - B135
Acte de concession du 31/12/1986 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : LOUISET Marcel 1920-1986

>> **Le monument penche, mousse très abondante, sale et indècent**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B136

Concédé à : INCONNU - B136
Acte de concession du 06/06/1945 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : RAINE Ep. ALLARD Germaine 16/03/1908-06/06/1945

>> **Mousse et mauvaises herbes, défaut d'entretien**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C004

Concédé à : AMELINE Irma
Acte de concession du 12/05/1927 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : AMELINE Angéline 1851-1927
AMELINE Emile 1849-1915

>> **Mousse abondante, sale et aucun entretien**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C006

Concédé à : INCONNU - C006
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> **Mousse très abondante, sale et aucun entretien**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C008

Concédé à : INCONNU - C008
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> **Mousse abondante, sale et indècent**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C010

Concédé à : GARET

Acte de notoriété durée : 100 ans Echéance : 31/12/2199

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, sale et irrespectueux

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C011

Concédé à : HIESSE René

Acte de concession du 12/06/1954 durée : 100 ans Echéance : 11/06/2054

Personne(s) inhumée(s) : JAMET Alexandre 1877-1954
LEGRAS Ep. JAMET Marguerite 1885-1977

>> Mousse abondante, très sale et indècent

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C020

Concédé à : DURET Henri

Acte de concession du 07/06/1926 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : DURET Max

>> Mousse abondante et sale

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C026

Concédé à : THERY Ep. DANTANT Marguerite

Acte de concession du 21/07/1906 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : DANTANT 25/03/1848-06/10/1904

>> Mousse abondante, sale et irrespectueux

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C029

Concédé à : THOMAS Maurice

Acte de concession du 08/03/1919 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : THOMAS Robert 22/11/1900-28/02/1919

>> Mousse présente, sale et indècent

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C031

Concédé à : MARIE Louis Jacques

Acte de concession du 08/03/1945 durée : 100 ans Echéance : 07/03/2045

Personne(s) inhumée(s) : MARIE Louis Jacques 1870-1953
MARIE Marie 1870-1945

>> Mousse abondante, sale et défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C040

Concédé à : BOURY Jacques

Acte de concession du 20/05/1941 durée : 100 ans Echéance : 19/05/2041

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse très abondante et pierre descellées, sale et aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C041

Concédé à : CHIVE Henri

Acte de concession du 26/11/1924 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, sale et irrespectueux

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C043

Concédé à : DUBOS

Acte de concession du 01/02/1940 durée : 100 ans Echéance : 31/01/2040

Personne(s) inhumée(s) : DUBOS Félix 1884-1940
DUBOS Louise 1893-1940

>> Le monument penche dangereusement, mousse et mauvaises herbes, sale et irrespectueux

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C044

Concédé à : INCONNU - C044

Acte de concession du 07/05/1932

Personne(s) inhumée(s) : DELELEE Anne-Marie 04/08/1904-07/05/1932

>> Mousse abondante, dalle cassée, sale et indécent, stèle fendue

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : C046

Concédé à : CHERON Emile

Acte de concession du 25/08/1938 durée : 100 ans Echéance : 24/08/2038

Personne(s) inhumée(s) : CHERON Emile 1865-1941

>> Stèle fendue, mousse abondante, sale et aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D001

Concédé à : CAPLET Ernest

Acte de concession du 30/04/1908 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse , sale et aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D006

Concédé à : INCONNU - D006
Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> **Mousse, sale et indècent**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D008

Concédé à : GODEFROY Eugène
Acte de concession du 23/07/1913 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : COQUIN Ep. GODEFROY Marthe -17/10/1963
GODEFROY Eugénie -29/03/1932

>> **Mousse abondante, sale et défaut d'entretien**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D009

Concédé à : OUIN Alexandre
Acte de concession du 21/11/1912 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : CHEFIEVILLE Ep. FROMENTIN Julie, Adèle 1829-18/11/1912

>> **Stèle cassée, sale et indècent**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D010

Concédé à : INCONNU - D010
Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> **Mousse abondante, sale et irrespectueux**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D015

Concédé à : VOLLET Edouard
Acte de concession du 23/03/1909 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : LEFRANCOIS Ep. VOLLET Sophie -13/03/1909
VOLLET Edouard -18/06/1914

>> **Mousse abondante, très sale**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D018

Concédé à : CHANDELIER
Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> **Le monument penche dangereusement, mousse abondante, irrespectueux**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D026

Concédé à : INCONNU - D026
Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> **Stèle cassée, irrespectueux**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D030

Concédé à : INCONNU - D030
Acte de concession du 31/12/1915 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : HULIN Ep. DENOS Ernestine 1848-1915

>> **Mousse très abondante, très sale**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D034

Concédé à : RUBIN Ep. DECORDE Virginie
Acte de concession du 31/10/1892 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> **Le monument penche dangereusement sur la gauche, mousse très abondante, défaut d'entretien**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D035

Concédé à : DORE Charles, Gaston
Acte de concession du 01/05/1909 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : DORE Ep. CHRETIEN -09/04/1909
LEPELLETIER Ep. DORE Josephine -25/08/1930

>> **Monument sale, couvert de mousse, indécant**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D036

Concédé à : INCONNU - D036
Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : ANGER Juliette 1870-1918
ANGER Jérémie 1834-1917

>> **Mousse abondante, sale et aucun entretien**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D038

Concédé à : COULON Raymond
Acte de concession du 19/03/1918 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : COULON Raymond 1851-1918
COULON Victor 1820-1886
FAYEL Ep. COULON Adèle 1826-1918
LITTEE Ep. COULON Louise 1861-1926

>> **Stèle cassée, bordures enfoncées, mousse présente, sale et irrespectueux**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D039

Concédé à : CHANDELIER
Acte de concession du 24/09/1918 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : CHANDELIER Léon -21/09/1918

>> Mousse abondante, défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D043

Concédé à : EDOUARD
Acte de concession du 31/01/1921 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : EDOUARD Jules, Waldemar -21/01/1921

>> Mousse abondante, très sale et indécant

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D046

Concédé à : INCONNU - D046
Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, sale et défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D047

Concédé à : INCONNU - D047
Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Monument recouvert de mousse, sale et indécant

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D048

Concédé à : INCONNU - D048
Acte de notoriété durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, sale et irrespectueux

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D051

Concédé à : BILLARD Robert
Acte de concession du 03/11/1923 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, sale et défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D054

Concédé à : LEBLANC Jules

Acte de concession du 07/07/1950 durée : 100 ans Echéance : 23/01/2031

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Le monument penche dangereusement sur la gauche, mousse abondante et sale

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D055

Concédé à : HERMIER Bernard

Acte de concession du 12/08/1952 durée : 100 ans Echéance : 11/08/2052

Personne(s) inhumée(s) : LEVACHER Ep. VIGE Aimée 1867-1952

>> Mousse abondante et aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D056

Concédé à : BOCQ Emile

Acte de concession du 05/02/1923 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : HERMIER Marie-Thérèse 1894-1981

>> Le monument s'enterre et mousse abondante, sale

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D057

Concédé à : INCONNU - D057

Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse très abondante et défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D062

Concédé à : BINDELLE Pierre, Ferdinand

Acte de concession du 20/01/1942 durée : 100 ans Echéance : 19/01/2042

Personne(s) inhumée(s) : BINDELLE Pierre, Ferdinand 1864-1945
BOUVIER Ep. BINDELLE Céline 1862-1942

>> Mousse et herbes folles, aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D065

Concédé à : INCONNU - D065

Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante et dalle effritée, sale et irrespectueux

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D070

Concédé à : INCONNU - D070
Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Stèle rouillée, bordures cassées, mousse et herbes folles, défaut d'entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D075

Concédé à : GUEROULT Désiré
Acte de concession du 01/09/1945 durée : 100 ans Echéance : 31/12/2199

Personne(s) inhumée(s) : GUEROULT J 1860-1932

>> Mousse abondante, monument très sale et irrespectueux

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D076

Concédé à : CAILLE Ep. LEROUX
Acte de concession du 03/09/1924 durée : 100 ans Echéance : 02/09/2024

Personne(s) inhumée(s) : CAILLE Ep. LEROUX 1856-1944
LEROUX Louis 1844-1917

>> mousse abondante. Sale et irrespectueux

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D081

Concédé à : FROCOURT
Acte de concession du 06/01/1880 durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : FROCOURT Pierre, Charles

>> Mousse abondante. Sale et aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : D085

Concédé à : INCONNU - D085
Acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, sale et irrespectueux

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

N° : B030b

Concédé à : HERITIER Constant
Acte de concession du 20/03/1943 durée : 100 ans Echéance : 19/03/2043

Personne(s) inhumée(s) : non connues

>> Mousse abondante, sale et aucun entretien

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

afin d'envisager la reprise éventuelle par la commune de ces concessions en état d'abandon.

Extrait de ces procès-verbaux sera affiché durant un mois aux portes de la Mairie et du cimetière. Ils seront

d'autre part, s'ils sont connus, notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours, aux concessionnaires ou à leurs ayants droit ou représentants qui se sont fait connaître, avec mise en demeure d'avoir à rétablir la concession en bon état d'entretien.
Le délai de trois ans fixé pour la reprise de concessions commencera à courir à partir de la date d'expiration d'affichage du présent extrait.

Dans chacun des cas précédents, le délai de trois ans expiré, si les concessions sont toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal de constatation sera dressé et notifié aux concessionnaires ou à leurs ayants droit connus, avec indication des mesures de reprise envisagées par la loi.

Dressé à VAL DE LA HAYE, le 29 septembre 2020

Les personnes présentes

Monsieur le Maire
Pascal DELAPORTE